



## **GUYANE : Les services publics démantelés !**

La réforme territoriale en Guyane prend une route inédite par l'ampleur de la réorganisation et de sa forme très interministérielle.

Un projet de décret validant la création de ce projet d'organisation territoriale de la Guyane a été présenté par le gouvernement le mardi 16 juillet en conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat. Aucune information, ni discussion ne s'était tenue jusque-là.

Ainsi nous apprenons que l'organisation des services de l'Etat en Guyane se déclinerait en cinq grandes directions interministérielles sous la gouvernance du préfet de région.

### **1. Une direction générale des sécurités, de la réglementation et des contrôles.**

Cette direction serait chargée des questions de sécurité, de la coordination des contrôles, de la police administrative, de la délivrance des titres et intégrera l'état-major.

### **2. Deux directions générales métiers (la Direction générale des territoires et de la Mer et la Direction générale de la population) coordonnées par une Direction générale de la coordination et de l'animation territoriale.**

Seraient regroupés au sein des 2 directions générales métiers, les six directions actuelles (DEAL, DM, DAAF, DIECCTE, DJSCS et DAC). De son côté la direction générale de la coordination et de l'animation territoriale aurait pour objet de renforcer l'interministérialité et la transversalité des actions menées par les 2 directions générales métiers. C'est au sein de cette direction générale que se situerait une mission d'appui à l'ingénierie territoriale sous forme d'une structure souple composée d'équipes dédiées à l'accompagnement des projets.

Y serait intégrée une mission foncière de l'Etat regroupant, sous forme d'un pôle compétence, les agents chargés de ce domaine à la DFIP, à la DAAF, à la DEAL et à l'ONF.

### **3. Une direction des moyens et des ressources de l'Etat.**

La création de ce service permettrait de mutualiser l'ensemble des fonctions supports y compris le périmètre hors RÉATE (la DRFIP, le rectorat et l'ARS).

Lors de la présentation de ce décret, la FGF-FO a clairement exprimé son opposition au projet (voir la déclaration du compte-rendu du CSFPE). Les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique de l'Etat ont majoritairement voté contre ce texte (FO, FSU, Unsa, CGT et Solidaires) même si la CFDT et la CFE-CGC se sont abstenues.

Pour FO, cette profonde restructuration des services de l'Etat va couper définitivement les liens entre les ministères et ses services déconcentrés. Elle va accroître, par le biais de l'autorité préfectorale renforcée, une interministérialité permanente et créer un précédent par rapport aux autres départements. En effet, cette nouvelle réorganisation, prétextée par le fait qu'il fallait une meilleure action publique en Guyane, peut servir d'exemple à d'autres départements ou régions.

Les différentes réunions informelles qui se tiennent actuellement en métropole démontrent que les préfets veulent organiser les services publics à la sauce de leur département ou région. Ainsi l'égalité d'accès aux services publics n'aurait plus de sens. La République une et indivisible serait officiellement renvoyée aux oubliettes...



Nous avons également dénoncé l'affaiblissement des droits et moyens syndicaux accordés aux représentants des personnels à travers la création d'un CT unique avec seulement 10 représentants pour l'ensemble des services.

La FGF FO a demandé le maintien de l'ensemble des instances CT et CHSCT des directions actuelles en les réunissant si besoin conjointement jusqu'aux prochaines élections professionnelles de 2022.

Alors que le représentant du Ministère de l'Outre-mer ne considère pas ce chamboulement comme une restructuration prétextant qu'il n'y aurait pas de suppression de postes, la FGF-FO a exigé que les personnels puissent bénéficier de la prime de restructuration. Nous verrons ce qu'il en sera après les arbitrages du Ministère de l'outre-mer ou du Premier ministre.

Pour finir, cette restructuration va entraîner modification des fiches de postes, mobilité géographique et/ou fonctionnelle, remise en cause des horaires de travail, etc.

**La FGF-FO appelle l'ensemble de ses syndicats en Guyane à être extrêmement vigilants sur les préfigurations à venir, nous devons collectivement nous assurer que l'exemple Guyanais ne s'étendent pas aux autres départements ultramarins voire en métropole.**



**Informer, mobiliser pour résister, revendiquer et reconquérir**